|  |
| --- |
| Publication 2 : Mode d’emploi du service |
| 📑Mode d’emploi : La reprise de vos déchets de chantier directement dans votre agence ! 📑  Depuis le 1er mai 2023, et conformément à la nouvelle réglementation, votre agence récupère tous vos déchets de chantier !  Pour bénéficier de ce service, c’est simple !  1️⃣ En amont de votre visite 👉 remplissez le formulaire d’inscription : 2️⃣ A l’accueil de votre agence 👉 présentez votre confirmation d’inscription 3️⃣ Vous pouvez déposer vos déchets triés dans les contenants mis à votre disposition !  Une solution économique et responsable !  🤝 Rendez-vous dès maintenant dans votre agence ! 📍[adresse de l’agence, à personnaliser] 🕘 [horaire d’ouverture à personnaliser] |